TERRITORIAUX L'HOPITAL ACTIFS & RETRAITEES
Siege à L'union Locale CGT Moselle-EST
31, rue de METZ 57800 FREYMING – MERLEBACH
Courriel : syndicatcgtlhopital@gmail.com

Pour les libertés syndicales et contre toutes les formes de discrimination et attaques syndicales, le syndicat CGT des personnels de l'Hôpital dépose un préavis de grève pour le vendredi 5 mai 2017 de 13h à 15h.

Une manifestation est prévue devant l'Hôtel de ville ce même jour à 13 heures.

Malgré plusieurs tentatives d'intimidations, de pressions à l'encontre des membres de la CGT, notre syndicat est bien là.

Les méthodes employées par le Maire, visant à entraver l'exercice des droits syndicaux de la CGT (ex : aucun crédit de temps syndical, pas de locaux et équipements, pas d'avancement pour les fonctionnaires et leurs représentants…) ne décourageront pas les responsables de la CGT.

La dernière manœuvre du Maire, a été de détourner à son avantage le décret en vigueur. En effet, celui-ci avait la possibilité de faire bénéficier aux agents, des autorisations d'absence, leur permettant de participer à une heure d'information syndicale pendant les heures de travail.

Pourquoi cette crainte de la CGT, de quoi le Maire a-t-il peur ?

Aucun citoyen attaché aux valeurs de la République ne peut accepter l'entrave de l'activité syndicale, notamment à l'heure où le pouvoir financier ne cesse de porter atteinte aux conditions de vie, de travail et d'emploi tant en France qu'au niveau mondial.

L'activité syndicale est un fondement même de notre démocratie. En procédant de la sorte, le Maire porte une atteinte à cette liberté fondamentale des travailleurs, celle de pouvoir s'organiser autour de leurs revendications.

La CGT a décidé de faire de la journée du 5 mai 2017 un temps fort de sa campagne pour les libertés syndicales, à la commune de L'HÔPITAL comme ailleurs.

NOUS REVENDIQUONS :

● APPLICATION DU DROIT SYNDICAL
● STOP A LA DISCRIMINATION AUX REPRESENTANTS SYNDICAUX

SOYONS SOLIDAIRE ET VENEZ RENFORCER NOS ACTIONS !

Une heure de grève, correspond à 1/152ème de retenu sur salaire.

Ce tract est imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique